

Depuis que notre association et tout son réseau ont engagé pour le combat pour l'eau pure en Bretagne, nous avons souvent lu ou entendu les vociférations et insultes des plus extrémistes des organisations agricoles. Une nouvelle fois,

un responsable éminent de la FDSEA s'illustre, cette fois dans l'édition du 25 février

(<https://www.terra.bzh/les-cons-ca-ose-tout-cest-meme-ca-quon-les-reconnait>) dernier du magazine Terra. Le secrétaire général de la FDSEA du Morbihan, Franck Pellerin dénonce "les cons ça ose tout, c'est même à ça qu'on les reconnaît". Il vise les "activistes décroissants" qui "manipulent les populations locales" et "bloquent des projets respectueux d'une des réglementations les plus contraignantes du monde".

Jusque là rien d'anormal dans un pays où chacun est parfaitement libre d'exprimer son opinion... Même si en Bretagne, ceux qui subissent les marées vertes ou les captages contaminés aux pesticides souriront à l'évocation de la réglementation la plus contraignante du monde ...

Là où ça dérape, c'est quand l'éminent secrétaire général de la FDSEA trouve "injuste" que ces groupuscules aillent jusqu'à porter plainte contre un arrêté préfectoral.

Et ça devient franchement nauséabond quand il estime encore injuste "qu'un juge au tribunal administratif annule une décision préfectorale".

Faut-il une fois encore rappeler que les associations en saisissant la justice agissent strictement dans le respect des lois de la République votées par les élus du peuple. Et que les juridictions administratives indépendantes ont précisément été mises en place pour permettre aux citoyens d'être assurés de la légalité des décisions administratives.

Contester cet état de droit, c'est porter atteinte à notre démocratie.

Nous ne sommes pas dans une république bananière et c'est plutôt mieux comme cela.

Site Eau et Rivières de Bretagne le 1er mars

*Jacqueline 56*